

PLAN LOCAL D'URBANISME
Approuvé le 24 Novembre 2010

PLAN DES SERVITUDES

LEIN DES SENIORS

URBANISTES : 1. LÉONARD WAZON, B. WAZON C. MAYER, E. COMTELET Services techniques de l'urbanisme à l'Agence Services techniques de l'urbanisme à l'Agence	P.L.U. Arrêté le 2 juillet 2009 Approuvé le 24 Novembre 2010 Echelle : 1 / 5000e	Planche 7-1-c Centre
---	--	---

A7 - Limite de protection de la forêt
 AC1 - Immeubles protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 AC1 - Parc du château de la Motte
 Périmètre de Protection Modèle de l'agglomération d'Avon
 Périmètre de Protection Modèle du Plateau des Basses Loges à Avon
 AC2 - Site Classé
 AC2 - Site Inscrit

- A6 - Services relatifs aux champs de lit
- E3 - Services de halage et manœuvres
- Tous miniers - concession de Clientèles
- I3 - Gaz canadien(a) distribué(en) transport de gaz
- I4 - Electricité établis(s)en(s) des canalisations électriques
- INT1 - Volantage des canalisations
- PT1 - Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Protection des centres radioélectriques émission réception contre les obstacles
- PT3 - Réseau de télécommunications (téléphoniques et télégraphiques)
- T1 - Services relatifs au chemin de fer

Les Communes de Fontainebleau et Avon sont couvertes par :

- Le Plan de Prévention des Risques Naturels
- Prévisibles - Inondation de la Vallée de la Seine
- Le Plan de Prévention des Risques Naturels
- Prévisibles - Inondation de la Vallée du Loing

Le report des servitudes et autres éléments à une valeur informative. Pour une utilisation précise de ces servitudes et autres éléments, consulter le service géographique.

Ce tableau des servitudes, annexe des pièces écrites.

